

ANNEXE E-3

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

Dans l'affaire des implants mammaires au gel de silicone  
Recours collectif en responsabilité du fait du produit  
Litige au Québec

MANON DOYER

Requérante,

c.

DOW CORNING CORPORATION et  
DOW CORNING CANADA, INC.

Intimées.

PROVINCE DE QUÉBEC

Cour Supérieure

District de Montréal

(Recours collectif)

N° : 500-06-000013-934

L'honorable juge Daniel H. Tingley

**AFFIDAVIT DU MEMBRE DU GROUPE VISÉ PAR LE RÈGLEMENT  
NON REPRÉSENTÉ**

**Membre du groupe visé par le règlement (en caractères d'imprimerie)**

Je, \_\_\_\_\_, de la ville de \_\_\_\_\_, de la province de

\_\_\_\_\_, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis un Membre du groupe du présent recours collectif et j'ai accepté de participer à la Convention de règlement du litige relatif aux implants mammaires Dow Corning au Québec (la «Convention») impliquant ces Défenderesses.

Annexe E-3  
à la Convention de règlement du litige relatif  
aux implants mammaires Dow Corning au Québec

2. Toutes les informations fournies dans le Formulaire d'inscription et de réclamation que j'ai soumises au Gestionnaire des réclamations sont vraies.

3. J'ai signé la section Autorisation de divulgation des dossiers médicaux du Formulaire d'inscription et de réclamation permettant au Gestionnaire des réclamations, s'il le juge nécessaire, de réviser les dossiers médicaux pertinents pour confirmer l'identification des fabricants de mes implants mammaires, pour obtenir des informations au sujet des chirurgies relatives à tous mes implants mammaires, pour obtenir des informations au sujet des blessures, des maladies ou de tous autres problèmes médicaux qui seraient prétendument reliés à mes implants mammaires, et pour obtenir des informations au sujet des blessures, des maladies et de tout autre problème médical survenu avant l'implantation de mes implants mammaires.

4. Je présente cet affidavit et je signe la section Autorisation de divulgation des dossiers médicaux afin de fournir au Gestionnaire des réclamations de la Convention de règlement du litige relatif aux implants mammaires Dow Corning au Québec un dossier complet pour lui permettre de réviser adéquatement ma réclamation et de calculer l'indemnité, s'il y a lieu, à laquelle je pourrais être admissible en vertu de la Convention.

\_\_\_\_\_  
Membre du groupe du recours collectif

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI

À \_\_\_\_\_

Province de \_\_\_\_\_

Ce \_\_\_\_ jour \_\_\_\_\_

199 \_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Commissaire à l'assermentation.